

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 12 mai 2015 à 19h30 à la caserne de pompier de Breckenridge, située au 1491 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, M. Dominic Labrie chef de service – Communications et adjoint à la direction générale, Mme Ginette Chevrier-Bottrill, ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 19h30.

Le conseiller, Thomas Howard arrive à la séance à 19h35

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public.

15-05-2356

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 avril 2015 et des séances spéciales du 2 et du 28 avril 2015
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de mai
 - 5.5 Amendements à la liste annuelle des dépenses incompressibles
 - 5.6 Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale (PALSIS) -
Embauche d'un agent de développement
 - 5.7 États financiers O.M.H. de Pontiac
 - 5.8 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 5.9 Support aux artistes de la municipalité
 - 5.10 Règlement #05-15 abrogeant le règlement #04-15 "Règlement d'emprunt pour les dépenses en immobilisation dans la municipalité de Pontiac pour des travaux de voirie"
 - 5.11 Avis de motion – Règlement sur la délégation des dépenses
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Entente avec le MTQ concernant le drainage suite à la réfection de la route 148
 - 7.2 Location de niveleuse
 - 7.3 Chemins de tolérances – Nettoyage des fossés et nivelage
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Programme – emploi d'été
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande d'aliénation d'un lot agricole auprès de la CPTAQ - lot # 2 750 711 pour un éventuel usage agricole – 3152 route 148
 - 9.2 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation résidentielle sur le lot numéro 2 683 809 et le lot 2 755 807 du canton d'Eardley – 1922 chemin de la Montagne
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1 Achat et installation de structures de jeux – parc Bellevue
 - 10.2 Installation de structures de jeux – parc Hirondelles

- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux
 - b) Service des incendies
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d'avril 2015
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

15-05-2357

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2015 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 2 ET DU 28 AVRIL 2015

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 avril 2015 et des séances spéciales du 2 et du 28 avril 2015.

Adoptée

15-05-2358

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (MAI 2015)

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **14 956,76\$**.

Adoptée

15-05-2359

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **26 978,51\$** (voir annexe) pour la période se terminant le **30 avril 2015** et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

Le conseiller Thomas Howard arrive à la séance.

15-05-2360

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 31 mars 2015 au 28 avril 2015, le tout pour un total de **284 759,35\$** (voir annexe).

Adoptée

15-05-2361

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2015

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **51 092,50\$** taxes incluses.

Adoptée sur division

Le conseiller R. Denis Dubé vote contre la résolution.

15-05-2362

AMENDEMENT A LA LISTE ANNUELLE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution #15-01-2254 afin d'ajouter certaines dépenses incompressibles pour permettre à la municipalité de faire face à ses obligations contractuelles ;

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce conseil amende la résolution #15-01-2254 pour ajouter à la liste existante les dépenses dites incompressibles de la nature suivante :

- Les contrats avec agences de placement;
- Le contrat du système de communication pour les radios (CTM)
- Les dépenses pour le remplissage de bouteilles d'oxygène;
- Les dépenses pour les examens hydrostatiques ;
- Les analyses du laboratoire MicroB pour les réseaux d'eau et d'égouts

Adoptée

15-05-2363

PLAN D'ACTION LOCAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PALSIS) : EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'un Plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale (PALSIS) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre du PALSIS. ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'utiliser la subvention pour embaucher un agent de développement communautaire ayant notamment pour mandat de formuler un plan d'action pour la municipalité pour la solidarité et l'inclusion social, en collaboration avec les citoyens et les organismes de la région.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le Directeur général par intérim afin qu'il lance dans les plus brefs délais une offre d'emploi à ce sujet.

Adoptée

15-05-2364

O.M.H. DE PONTIAC – BUDGET 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le budget 2015 de l'Office municipale d'habitation de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité est établie à 5113\$, sous réserve des ajustements à être apportés lors de la réception des états financiers ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve le budget 2015 de l'Office municipale d'habitation de Pontiac.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le conseil municipal s'engage à assumer sa quotepart des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que le conseil autorise le versement de sa quotepart pour 2015 établie à 5 113\$.

Adoptée

Le directeur général par intérim dépose les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 décembre 2015

15-05-2365

SUPPORT AUX ARTISTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite appuyer les artistes de la municipalité, notamment en leur fournissant un lieu d'exposition ;

CONSIDÉRANT que les arts sont un élément important de notre patrimoine et de notre identité ;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QU'un endroit soit réservé à l'Hôtel-de-Ville afin de permettre aux artistes d'exposer leurs œuvres.

Adoptée

15-05-2366

RÈGLEMENT 05-15 ABROGEANT RÈGLEMENT 04-15 "RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 2 000 000,00\$"

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 avril 2015;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 2 000 000,00\$ réparti de la façon suivante :

Description	20 ans	Total
Travaux de voirie	2 000 000,00\$.	
Total	2 000 000,00\$.	

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 2 000 000,00\$.sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Inès Pontiroli votent contre la résolution.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **R. Denis Dubé**, conseiller du district électoral numéro 2, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant un règlement sur la délégation des dépenses.

15-05-2367

ENTENTE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE DRAINAGE SUITE À LA RÉFECTION DE LA 148

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la 148 entre Terry-Fox et Maple par le Ministère des Transports risquent d'avoir un impact négatif sur le drainage en aval du projet ;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'est engagé à effectuer l'étude d'ingénierie permettant de mitiger l'impact de ces travaux sur le drainage ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU que l'entente suivante soit approuvée :

- Le MTQ est responsable de l'étude d'ingénierie qui servira à déterminer, quantifier, prioriser et résoudre les éléments problématiques (aggravés) du drainage projeté en aval du projet, soient ceux ayant le potentiel de causer des dommages à la propriété ou aux infrastructures municipales. Ce livrable doit inclure l'ensemble des documents nécessaires à l'accomplissement des travaux par la municipalité ;
- La Municipalité est responsable de tous les travaux connexes nécessaires devant être effectués sur le réseau de drainage municipal en aval de la route 148 et dans les limites du projet ;
- Dans le cadre de la présente entente, le Ministère s'engage à défrayer les coûts suivants :
 - o La totalité du coût de l'étude d'ingénierie ;
 - o La totalité du coût des travaux liés aux éléments problématiques (aggravés) résultant entièrement du projet ;
 - o La totalité des coûts des travaux sur les terrains privés
 - o Le coût des travaux d'amélioration sur les terrains privés;
 - o 25% du coût des travaux liés aux éléments problématiques (aggravés) résultant d'une conception ou d'une construction initiale inadéquate.

Adoptée

15-05-2368

LOCATION – NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse municipale Champion 1996 ne pourra être mise à contribution pour l'entretien du réseau municipal pour quelques semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une seconde niveleuse pour assurer l'entretien de son réseau de chemin de gravier;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de proposition pour la location d'une niveleuse effectué auprès des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente impliquerait que la niveleuse serait toujours disponible et que seules les heures effectivement travaillées seraient facturées;

CONSIDÉRANT les coûts de réparation et la balance de la durée de vie de la niveleuse Champion 1996;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'une niveleuse à la firme Robert Erwin Transport Inc. pour au montant de 60\$/heure, facturé uniquement pour les heures d'utilisation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense soit affectée par le poste budgétaire 02 32000 515 (location machinerie).

Adoptée

15-05-2369

CHEMINS DE TOLÉRANCE – NETTOYAGE DES FOSSÉS ET NIVELAGE

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération Représentant les Associations des Propriétaires de Pontiac afin que la municipalité de Pontiac inclus le nettoyage des fossés et le nivelage des chemins de tolérance à l'intérieur des limites de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus rentable de faire niveler les chemins de tolérance alors que la niveleuse est déjà utilisée dans le secteur, sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris un programme de 4 ans pour le nettoyage des fossés dans la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des fossés des chemins de tolérance, aiderait dans la gestion de l'écoulement des eaux et des inondations;

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au directeur des infrastructures et des travaux publics d'inclure dans le plan d'intervention le nettoyage des fossés et le nivelage des chemins de tolérance, accessibles à notre machinerie, à l'intérieur des limites de la municipalité.

IL EST AUSSI RÉSOLU que les membres des associations des propriétaires soient facturés pour ces services et que l'on exige la signature d'une décharge de responsabilité en faveur de la municipalité en cas d'incidents ou de dommages.

AMENDEMENT

CHEMINS DE TOLÉRANCE – NETTOYAGE DES FOSSÉS ET NIVELAGE

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération Représentant les Associations des Propriétaires de Pontiac afin que la municipalité de Pontiac inclus le nettoyage des fossés et le nivelage des chemins de tolérance à l'intérieur des limites de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus rentable de faire niveler les chemins de tolérance alors que la niveleuse est déjà utilisée dans le secteur, sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris un programme de 4 ans pour le nettoyage des fossés dans la municipalité de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage des fossés des chemins de tolérance, aiderait dans la gestion de l'écoulement des eaux et des inondations;

Il est

Proposé par: Thomas Howard

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac demande au directeur des infrastructures et des travaux publics d'inclure dans le plan d'intervention le nettoyage des fossés et le nivelage des chemins de tolérance, accessibles à notre machinerie, à l'intérieur des limites de la municipalité.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'on exige la signature d'une décharge de responsabilité en faveur de la municipalité en cas d'incidents ou de dommages.

Le vote est demandé sur l'amendement:

Pour : Thomas Howard
Brian Middlemiss

Contre : Dr. Jean Amyotte
Inès Pontiroli
Nancy Draper-Maxsom
R. Denis Dubé

L'amendement étant rejeté, le vote est demandé sur la résolution d'origine :

Pour : Dr. Jean Amyotte
Inès Pontiroli
Nancy Draper-Maxsom
R. Denis Dubé

Contre : Thomas Howard
Brian Middlemiss

Adoptée sur division

15-05-2370

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN TECHNIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral propose d'accorder à la municipalité une subvention permettant de payer 50% du salaire d'un étudiant en technique de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite notamment répertorier les systèmes septiques sur son territoire ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'embauche d'un étudiant en technique de l'environnement, ou autres techniques semblables, selon les modalités prévus par le programme Emplois d'été Canada, pour un maximum de 227,5 heures, au taux horaire de 10,55\$.

Adoptée

15-05-2371

DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN LOT AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DU LOT NUMÉRO 2 750 711 POUR UN ÉVENTUEL USAGE AGRICOLE – 3152 ROUTE 148

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise à aliéner le lot numéro 2 750 711;

CONSIDÉRANT QUE l'activité prévue par le demandeur affirmera le caractère agricole de la municipalité de Pontiac et maintiendra l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'une réponse favorable à cette demande favorisera l'exploitation active d'une terre agricole et encouragera un citoyen à démarrer sa nouvelle entreprise agricole;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation du lot numéro 2 750 711.

Adoptée

15-05-2372

DEMANDE D'APPUI A UNE DEMANDE D'AUTORISATION A LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION RESIDENTIELLE SUR LE LOT NUMERO 2 683 809 ET LE LOT 2 755 807 DU CANTON D'EARDLEY- 1922 CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée vise à permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'usage résidentiel sur le lot 2 683 809 et le lot 2 755 807 807 du canton d'Eardley;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés n'auront pas pour effet de déstructurer des terres agricoles adjacentes et qu'ils s'insèrent au cœur d'un noyau de développement résidentiel existant;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole de ces lots est presque inexistant;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne contrevient pas au règlement de zonage de la municipalité de Pontiac 177-01 ;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil appui la demande d'autorisation à la Commission de la protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'usage résidentiel sur le lot numéro 2 683 809 et le lot numéro 2 755 807 du canton d'Eardley.

Adoptée sur division

Les conseiller R. Denis Dubé et Dr. Jean Amyotte votent contre la résolution.

15-05-2373

ACHAT ET INSTALLATION DE STRUCTURE DE JEUX – PARC BELLEVUE

CONSIDÉRANT l'appel de propositions faite par la municipalité de Pontiac pour l'achat et l'installation d'une structure de jeux au parc Bellevue;

CONSIDÉRANT les quatre (4) propositions reçues, soit :

Go-Élan :	24 485,51\$
Jambette (option 1) :	20 997,64\$
Jambette (option 2):	20 136,80\$
Multi-Jeux Marlin	24 999,01\$

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le contrat soit alloué à la compagnie Jambette (option 2) pour la somme de 20 136,80\$, taxes incluses.

Adoptée

15-05-2374

INSTALLATION DE STRUCTURE DE JEUX – PARC DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT l'appel de propositions faite par la municipalité de Pontiac pour l'installation d'une structure de jeux au parc des Hirondelles;

CONSIDÉRANT les deux (2) propositions reçues , soit :

Jambette :	4 229, 65\$
Multi-Jeux Marlin :	2 873, 23\$

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli
Appuyé par: Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac mandate Multi-Jeux Marlin pour l'installation de la structure de jeux au parc des Hirondelles.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Debbie Cloutier-Tremblay

- Expositions artistiques à l'hôtel de ville - Risques
- Délinéateur brisé aux abords de la route 148

- Importance de privilégier les étudiants de la municipalité, à compétences égales, lors de l'embauche
 - Voies publiques souillées par les chevaux
 - Suite de la vérification interne
 - Toiture de l'hôtel de ville
- Madeleine Carpentier
- Arpentage à Quyon
 - Félicitations au service de l'urbanisme
 - Analyse de la flotte de véhicule
 - Comité agricole
- Mo Laidlaw
- Impact des travaux sur la 148 concernant le drainage
 - Échéancier des travaux sur la route 148
- Thomas Soulière
- Demande à la CPTAQ – 1922 chemin de la Montagne
- Ricky Knox
- Félicitations pour l'embauche d'étudiants
- James Eggleton
- Félicitations pour encourager les expositions artistiques à l'hôtel de ville
 - Projets financés à l'aide du règlement d'emprunt
 - Agrandissement de la caserne de Breckenridge
 - Chemins de tolérance
 - Vote d'un conseiller concernant les engagements de dépenses du mois de mai

15-05-2375

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h00 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».